



# MEMORENDUM ADHERENTS TELECOM VALLEY

## **I. Nomination de représentants**

Les adhérents de Telecom Valley peuvent désigner une ou plusieurs personnes de leur équipe qui sera en charge de les représenter lors des réunions de travail des différentes commissions ou groupes de travail.

L'identité des personnes est à communiquer à la structure opérationnelle afin que celle-ci puisse les convier aux manifestations à venir.

Tout changement de personne doit être signalé à la structure opérationnelle.

Seuls les salariés ou représentants des membres sont habilités à participer aux réunions de travail et à s'impliquer bénévolement au sein des commissions.

Nous invitons chacun de nos représentants à diffuser l'information au sein de leur structure afin de permettre à un maximum de personnes de bénéficier de l'animation menée par Telecom Valley.

## **II. Règlement de la cotisation**

Pour les nouveaux adhérents, l'adhésion à Telecom Valley n'est effective qu'à réception du premier règlement de l'appel à cotisation. La première facture est à régler par chèque ou virement bancaire (au prorata du nombre de mois d'adhésion, tout mois commencé est dû).

L'adhésion porte sur l'année civile. Les appels à cotisation sont lancés en décembre de chaque année pour l'année qui suit. Le règlement de la cotisation est dû dans le mois suivant la réception de l'appel et au plus tard le 28 février de l'année. Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en remplissant l'autorisation de prélèvement ci-jointe. La cotisation vous sera alors débitée en deux montants égaux, l'un fin janvier et l'autre fin mars.

Tout désengagement en cours d'année n'est effectif que dans le mois suivant la réception d'un courrier tel que précisé au point 4. Tout mois écoulé est dû à Telecom Valley.

Le courrier de dénonciation doit être adressé en recommandé avec A/R à la permanence de l'association. Il doit être rédigé sur papier à entête, signé par le représentant légal et apposé du cachet de la société ou institution membre.

Les adhérents s'engagent à fournir à Telecom Valley les contacts administratifs de leur structure et à informer de tout changement ou de toute procédure particulière à respecter afin d'assurer le paiement des cotisations.

## **III. Les Animations de Telecom Valley**

Les adhérents de Telecom Valley bénéficient de tous les services proposés par l'Association et peuvent participer, en tant que tels, à tous les événements organisés par Telecom Valley.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent bénéficier des services et des animations proposés par Telecom Valley.

Dans le cas contraire, tant que la cotisation n'est pas réglée, les animations seront payantes (montant correspondant communiqué suivant le cas). Les montants acquittés seront par la suite déduits du montant



de la cotisation annuelle.

### Les commissions

**A titre d'information, les réunions des commissions ont lieu en principe :**

- ▶ Commission Agilité-Qualité : le 3<sup>ème</sup> mardi du mois
- ▶ Commission Sécurité & Cloud : les 1<sup>ers</sup> mardi tous les 2 mois
- ▶ Commission Open Source : les 1ers jeudi de chaque mois
- ▶ Commission Innovation : le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois ou un mois sur deux
- ▶ Commission m-Tourisme : le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois
- ▶ Commission Emploi-Formation : le 1<sup>er</sup> lundi du mois
- ▶ Groupe de Travail Test & Qualité Logiciel : le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> mercredi tous les 2 mois

**>> Consulter le Google Agenda de l'association en ligne et le site web de Telecom Valley pour une mise à jour en temps réel des informations.**

Chaque adhérent peut participer à chaque réunion afin d'assister aux présentations proposées et participer aux différents projets.

Chaque entité peut déléguer 2 représentants maximum dans la limite de 10 participations dans l'année. Au-delà de 10 participations, une participation aux repas de 10€ pourrait être demandée si les représentants ne sont pas clairement impliqués dans un projet.

Les personnes membres du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif ne sont pas concernées par cette règle compte tenu de leur implication dans l'association.

Pour des raisons de logistique (commande des repas, accès sécurisé...), l'inscription aux réunions est obligatoire auprès de la structure opérationnelle via les liens d'inscription Eventbrite communiqués sur les invitations ou en dernier recours à : [a.fiorese@telecom-valley.fr](mailto:a.fiorese@telecom-valley.fr) ou [contact@telecom-valley.fr](mailto:contact@telecom-valley.fr)

En cas de désistement, il est demandé de prévenir l'équipe opérationnelle par mail au moins 24h à l'avance. En raison des frais engagés, tout désistement non signalé sera facturé d'un montant forfaitaire de 20€ (frais de repas et logistique).

### Les Business Lunch

Les Business Lunch ont lieu une fois par trimestre. Lieu de rencontre convivial, c'est un espace de présentation pour que les nouveaux membres puissent se présenter à la Communauté de Telecom Valley.

Les membres de Telecom Valley sont conviés gratuitement.

Cet évènement est également ouvert aux non membres de Telecom Valley, la participation aux frais pour les non membres est de 30€/personne.

### Les évènements spéciaux : colloques, séminaires, conférences, petits-déjeuners, ateliers...

Les adhérents de Telecom Valley sont informés par courrier électronique ou par le biais du site Internet/ espace agenda des évènements organisés ou co-organisés par Telecom Valley. L'inscription à ces évènements est gratuite mais obligatoire. Dans le cas où l'évènement serait payant, l'invitation fera référence au tarif fixé.



# Telecom Valley

Animateur Azuréen du Numérique



## **Le Kick off (séminaire stratégique)**

Chaque membre impliqué dans l'association est convié au séminaire stratégique organisé après chaque nouvelle élection du Bureau Exécutif.

Le but de cette réunion est d'initialiser de nouveaux projets et/ou de renforcer les projets existants, dans une dynamique de rencontre entre tous les acteurs et bénévoles de l'Association afin de définir la feuille stratégique de Telecom Valley pour les 2 ans du mandat.

## **Le relais d'informations via l'e-mailing et le site web**

L'équipe opérationnelle se fait le relais d'informations liées au Numérique : évènements, lancement de projets, newsletters des partenaires... Tout adhérent doit communiquer ses actualités, par e-mail avec un lien web, auprès de l'équipe opérationnelle afin que celle-ci puisse diffuser.

## **Les réductions négociées auprès des partenaires**

Telecom Valley est amenée à faire bénéficier ses membres de tarifs négociés dans le cadre de partenariats avec des organisateurs d'évènements sectoriels.